



# REFERENTIEL - NF Appareils Sanitaires

Ce document précise les explications du comité NF – Appareils Sanitaires concernant l'application du référentiel.

- Comité du 06/06/2019

## Interprétation/Précision du référentiel :

- ✓ **§ 2.5.2.1 « NF017 »** : Marquage des produits certifiés. Le logo avec les mentions « Certifié par CSTB » et « Appareils Sanitaires » peut être remplacé par le logo NF seul  sans ces mentions pour raisons techniques (logo gravé, moulé...). D'autre part, certaines normes de produit demandent que le produit porte de façon lisible la référence de la norme. L'apposition du logo NF vaut pour la conformité aux normes intégrées dans le référentiel NF017 et le marquage de la référence de la norme n'est donc pas obligatoire.
- 
- ✓ **§ 1.1 « Doc017-14 »** : Si le réservoir est équipé d'un flexible de raccordement, celui-ci doit bénéficier d'un avis technique favorable et porter la mention QB ou NF.
  - ✓ **« Doc017-12 »** : Pour les cuvettes rallongées suspendues, la dimension entre le mur et le centre géométrique du bol de la cuvette doit être égal à 500 mm ± 10 mm.

*Nota : Ce document est supprimé dès la publication du référentiel révisé.*